GALA DE RECONNAISSANCE
GYMNASTIQUE QUÉBEC

Saison 2026-2027

Mise à jour : 2026-10-26

Table des matières

1. À propos du Gala 3
 Notre mission 3
 Nos valeurs 3
2. Processus de mise en candidature 4
 Étape 1 - Dépôt des candidatures initiales 4
 Étape 2 - Présélection par les ARG et le CCO 4
 Étape 3 - Transmission au comité de sélection 4
 Étape 4 - Évaluation finale par le comité de sélection 5
3. Catégories de reconnaissance et critères 6
 Membre recrue 6
 Description 6
 Parcours de la candidature 6
 Critères d'évaluation 6
 Membre d'impact 8
 Description 8
 Parcours de la candidature 8
 Critères d'évaluation 8
 Projet de l'année 10
 Description 10
 Parcours de la candidature 10
 Critères d'évaluation 10
 Athlète 12
 Description 12
 Parcours de la candidature 12
 Critères d'évaluation 12
4. Évaluation des candidatures 13
5. Conseils pour présenter une candidature forte 13

1. À propos du Gala

Notre mission

Le Gala de reconnaissance de Gymnastique Québec vise à souligner et à faire rayonner les personnes, les organisations et les initiatives qui contribuent de façon remarquable au développement et au bien-être du milieu gymnique québécois.

Par cette démarche, Gymnastique Québec souhaite reconnaître la diversité des parcours, valoriser les contributions provenant de toutes les régions du Québec et mettre en lumière les réalisations qui inspirent et font progresser notre communauté.

Nos valeurs

Le Gala s'appuie sur les valeurs suivantes :

- Reconnaissance de l'engagement et des contributions remarquables;
- Rayonnement des personnes et des initiatives provenant de toutes les régions du Québec;
- Valorisation du bien-être collectif et de l'influence positive sur le milieu;
- Respect de la diversité des parcours et des réalités du milieu gymnique;
- Mise en lumière des réalisations qui font progresser la gymnastique québécoise.

2. Processus de mise en candidature

Pour les catégories « **Membre recrue** », « **Membre d'impact** » et « **Projet de l'année** », les candidatures ne sont pas transmises directement au comité de sélection. Elles suivent d'abord un processus de présélection avant d'être acheminées au comité.

Pour la catégorie « **Athlète** », Gymnastique Québec reçoit les candidatures directement, selon les modalités précisées à la section 3.

Étape 1 - Dépôt des candidatures initiales

Les clubs déposent leurs candidatures auprès de leur association régionale de gymnastique (ARG). Pour les candidatures provenant du secteur des officiels, les coordonnateurs des officiels les transmettent au Comité conjoint des officiels (CCO).

Chaque candidature doit respecter les exigences de la catégorie visée et être complète au moment du dépôt.

Aucune pièce justificative ou pièce jointe n'est requise; l'évaluation repose uniquement sur les renseignements fournis dans le formulaire.

Étape 2 - Présélection par les ARG et le CCO

Les ARG et le CCO examinent les candidatures reçues dans les catégories concernées. Ils effectuent une présélection afin de déterminer quelles candidatures seront soumises à Gymnastique Québec pour l'évaluation finale.

À cette étape :

- chaque ARG reçoit les candidatures transmises par les clubs de sa région;
- le CCO reçoit les candidatures transmises par les coordonnateurs des officiels;
- les ARG et le CCO analysent les candidatures reçues selon les critères établis;
- chacun peut soumettre une seule candidature par catégorie à Gymnastique Québec (une candidature par ARG et une candidature par sport par le CCO).

Étape 3 - Transmission au comité de sélection

Le comité de sélection reçoit uniquement les candidatures présélectionnées par les ARG et le CCO. Les candidatures non retenues lors de la présélection ne sont pas acheminées au comité de sélection.

Étape 4 - Évaluation finale par le comité de sélection

- Le comité de sélection analyse seulement les candidatures transmises par Gymnastique Québec après la présélection.
- Les membres évaluent les candidatures selon la grille officielle et les critères propres à chaque catégorie.
- Les lauréats sont déterminés à la suite des évaluations individuelles, de la compilation des résultats et des délibérations du comité.

3. Catégories de reconnaissance et critères

Membre recrue

Description

Distinction remise à une personne nouvellement arrivée au sein de l'organisation, qui se démarque par une intégration exemplaire et une contribution rapide et significative. Cette recrue se distingue par sa capacité à s'adapter, à saisir les enjeux, à collaborer efficacement et à apporter une perspective nouvelle qui enrichit les projets et le fonctionnement de l'équipe.

Parcours de la candidature

- Une candidature par club.
- Une candidature par coordonnateur régional ou provincial de secteur.
- L'ARG effectue une présélection régionale et soumet une seule candidature au comité de sélection.
- Le CCO effectue une présélection et ne soumet qu'une seule candidature par sport.
- Sélection finale par le comité du Gala.

Critères d'évaluation

1. Intégration et adaptation au milieu

Capacité de la personne à s'intégrer rapidement et harmonieusement dans son nouveau milieu tout en s'adaptant efficacement aux réalités de son rôle. Ce critère reconnaît sa compréhension des valeurs, du fonctionnement et des enjeux de l'organisation, ainsi que sa capacité à apprendre rapidement, à faire preuve d'initiative et à ajuster ses actions aux besoins du milieu. Il évalue la rapidité avec laquelle la personne devient autonome et contribue positivement à son environnement.

2. Contribution et valeur ajoutée

Capacité de la personne à apporter, dès son arrivée, une contribution concrète, utile et significative à son milieu. Ce critère évalue les actions réalisées, les résultats observables, les responsabilités assumées et la valeur ajoutée générée dans un court laps de temps par son implication et sa participation active.

3. Collaboration et professionnalisme

Capacité de la personne à établir des relations positives et constructives avec les différentes personnes de son entourage tout en faisant preuve d'engagement, de fiabilité et

de respect. Ce critère évalue la qualité du travail d'équipe, l'esprit de coopération, le professionnalisme démontré dans l'exercice de ses fonctions et sa volonté de contribuer à un climat positif au sein de l'organisation.

4. Innovation et nouvelles perspectives

Capacité de la personne à enrichir son milieu grâce à de nouvelles idées, des initiatives pertinentes ou des façons de faire qui améliorent les pratiques, les projets ou le fonctionnement de l'organisation. Ce critère reconnaît l'originalité, la pertinence et la valeur ajoutée des solutions proposées.

Critères	Informations	Pondération
Intégration et adaptation au milieu	Intégration rapide, adaptation au rôle, autonomie et contribution positive au milieu.	15
Contribution et valeur ajoutée	Contribution rapide et concrète, responsabilités assumées et résultats significatifs.	10
Collaboration et professionnalisme	Relations constructives, esprit d’équipe, fiabilité, respect et professionnalisme.	10
Innovation et nouvelles perspectives	Idées novatrices, initiatives pertinentes et solutions améliorant les pratiques et les projets.	10

Membre d'impact

Description

Cette distinction rend hommage à une personne dont l'engagement a eu un impact majeur sur le développement sportif de la région. Elle reconnaît les initiatives qui ont marqué la dernière année, mais aussi l'ensemble des contributions de la personne au fil du temps. Qu'il s'agisse de la mise en place d'institutions, de l'organisation d'événements ou de l'amélioration des environnements sportifs, cette personnalité se démarque par son leadership et sa vision. Les lauréats seront choisis par le comité de sélection, selon l'impact et le rayonnement des actions réalisées.

Parcours de la candidature

- Une candidature par club.
- Une candidature par coordonnateur régional ou provincial de secteur.
- L'ARG effectue une présélection régionale et soumet une seule candidature au comité de sélection.
- Le CCO effectue une présélection et ne soumet qu'une seule candidature par sport.
- Sélection finale par le comité du Gala.

Critères d'évaluation

1. Impact et retombées durables

Capacité de la personne à générer des résultats concrets, significatifs et durables pour son milieu. Ce critère reconnaît les actions ayant contribué au développement sportif, organisationnel ou humain et dont les bénéfices continuent de produire des effets dans le temps. Il évalue à la fois l'ampleur de l'impact obtenu et la pérennité des retombées générées par son implication.

2. Leadership et mobilisation

Capacité de la personne à inspirer, mobiliser et rassembler les autres autour d'une vision ou d'objectifs communs. Ce critère reconnaît son rôle moteur dans l'initiation, le développement ou la réalisation d'actions structurantes qui contribuent à l'évolution de son milieu et au succès collectif.

3. Rayonnement et portée des actions

Capacité de la personne à influencer positivement un nombre significatif de personnes, de groupes ou d'organisations grâce à ses actions et à son engagement. Ce critère évalue

l'étendue du rayonnement de sa contribution ainsi que sa capacité à générer des retombées au-delà de son environnement immédiat.

4. Engagement et qualité de la contribution

Capacité de la personne à maintenir une implication soutenue tout en démontrant rigueur, cohérence et professionnalisme dans ses réalisations. Ce critère reconnaît la constance de son engagement ainsi que la qualité et la pertinence des actions qu'elle met en œuvre au bénéfice de son milieu.

Critères	Informations	Pondération
Impact et retombées durables	Résultats concrets et durables, impact significatif et retombées pérennes sur le milieu.	15
Leadership et mobilisation	Leadership mobilisateur, vision commune et réalisation d'actions structurantes favorisant le succès collectif.	10
Rayonnement et portée des actions	Influence positive, large rayonnement et retombées au-delà du milieu immédiat.	10
Engagement et qualité de la contribution	Engagement constant, réalisations rigoureuses et contribution pertinente et professionnelle au milieu.	10

Projet de l'année

Description

Distinction remise à un club ou à une association régionale ayant mis en place, au cours de l'année, une initiative porteuse et structurante contribuant au rayonnement, au développement ou à l'accessibilité de la gymnastique dans son milieu. Cette catégorie reconnaît un projet novateur ou mobilisateur qui se démarque par ses retombées positives sur la communauté, sur la croissance de la pratique ou sur la mise en valeur du sport. Le projet soumis ne peut pas être une compétition, un camp d'entraînement ni une formation, mais doit plutôt témoigner d'une volonté concrète de faire avancer la discipline, de renforcer les liens avec la communauté ou de soutenir une cause ou une activité rassembleuse.

Parcours de la candidature

- Une candidature par club.
- Présélection par l'ARG.
- Une candidature régionale soumise à Gymnastique Québec.
- Sélection finale par le comité du Gala.

Critères d'évaluation

1. Impact et retombées du projet

Capacité du projet à produire des effets positifs, concrets et significatifs sur son milieu. Ce critère évalue les bénéfices générés pour la communauté, l'accessibilité à la gymnastique, la participation, l'engagement ou le rayonnement du sport, ainsi que l'atteinte des objectifs et les résultats observables découlant du projet.

2. Pertinence et réponse aux besoins du milieu

Capacité du projet à répondre à un besoin réel et à contribuer aux priorités de développement de son milieu. Ce critère évalue la cohérence entre les enjeux identifiés, les objectifs poursuivis et les actions mises en œuvre, ainsi que l'utilité et la pertinence du projet dans son contexte.

3. Innovation et potentiel inspirant

Capacité du projet à proposer une approche nouvelle, créative ou distinctive tout en possédant un potentiel d'inspiration pour d'autres organisations. Ce critère reconnaît l'originalité de la démarche ainsi que la possibilité d'adapter ou de reproduire le projet dans d'autres contextes ou milieux.

4. Mobilisation et qualité de réalisation

Capacité du projet à mobiliser efficacement participants, bénévoles, partenaires et collaborateurs tout en démontrant une planification rigoureuse et une exécution de qualité. Ce critère évalue la force de mobilisation générée par le projet ainsi que l'efficacité de sa conception, de son organisation et de sa réalisation.

Critères	Informations	Pondération
Impact et retombées du projet	Retombées concrètes et significatives sur la communauté, l'accessibilité, la participation et le rayonnement.	15
Pertinence et réponse aux besoins du milieu	Réponse pertinente à un besoin réel, cohérente avec les priorités et le contexte du milieu.	10
Innovation et potentiel inspirant	Approche novatrice, créative et adaptable pouvant inspirer d'autres organisations.	10
Mobilisation et qualité de réalisation	Mobilisation efficace, planification rigoureuse et réalisation de qualité du projet.	10

Athlète

Description

Distinction remise à un athlète qui s'est démarqué au cours de l'année par son engagement exemplaire, sa progression personnelle et son adhésion aux valeurs de l'organisation. Bien que les performances sportives puissent contribuer à sa candidature, elles ne constituent pas un critère requis. Cette distinction met plutôt l'accent sur la qualité du parcours, l'éthique de travail, la résilience, la capacité à surmonter les défis et l'influence positive de l'athlète sur son environnement sportif. Son évolution témoigne d'un développement significatif, tant sur le plan personnel que dans sa discipline.

Exemples de critères à fournir aux clubs qui doivent soumettre un.e seul.e athlète.

Parcours de la candidature

- Il n'y a pas de processus de sélection pour cette catégorie.
- Chaque club peut soumettre une candidature.
- Les candidatures sont transmises directement à Gymnastique Québec.
- Les personnes candidates ne seront pas invitées physiquement au gala.
- Leur profil sera toutefois mis en valeur dans le cadre du volet virtuel du gala.

Critères d'évaluation

1. Progression et développement personnel

Capacité de l'athlète à démontrer une évolution significative au cours de la dernière année, tant sur le plan sportif que personnel.

2. Engagement et éthique de travail

Capacité de l'athlète à s'investir pleinement dans son développement grâce à son assiduité, sa discipline et sa volonté constante de s'améliorer.

3. Résilience et persévérance

Capacité de l'athlète à faire face aux défis, aux blessures ou aux périodes difficiles tout en maintenant son engagement et sa motivation.

4. Valeurs et influence positive

Capacité de l'athlète à représenter positivement les valeurs de son organisation et à exercer une influence positive sur son entourage.

4. Évaluation des candidatures

Les candidatures sont évaluées par un comité de sélection composé de cinq personnes provenant de différents secteurs du milieu gymnique québécois.

Les évaluateurs :

- utilisent exclusivement les renseignements présents dans le formulaire;
- appliquent la grille officielle d'évaluation;
- déclarent tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent;
- participent aux délibérations finales visant l'obtention d'un consensus.

5. Conseils pour présenter une candidature forte

- Lire attentivement la description de la catégorie et chacun des critères avant de rédiger la candidature, afin de répondre directement à ce qui sera évalué.
- Présenter des faits concrets plutôt qu'un texte général ou très élaboré : actions réalisées, responsabilités assumées, résultats observés, retombées dans le milieu, exemples précis.
- Éviter les formulations vagues comme « personne exceptionnelle », « grand impact » ou « très engagée » sans expliquer ce qui le démontre concrètement.
- Fournir des exemples précis pour appuyer chaque qualité ou réalisation mentionnée : quoi, quand, comment, auprès de qui et avec quels résultats.
- Respecter la limite de caractères indiquée pour chaque question et aller droit au but; il n'est pas nécessaire de rédiger un long texte pour présenter une bonne candidature.
- Privilégier une rédaction en points de forme lorsque cela facilite la clarté et permet de mettre en évidence les faits importants.
- Éviter de faire rédiger la candidature par l’intelligence artificielle. Les candidatures doivent demeurer originales, authentiques et propres à la personne ou au projet présenté; des textes générés automatiquement risquent de se ressembler et de moins bien faire ressortir les faits distinctifs de la candidature.